

Bas : la mairie verbalisée pour la construction d'une digue

La mairie de Bas-en-Basset a profité d'une opportunité pour faire réaliser une digue en bord de Loire sur 1,2 km à hauteur du camping municipal. Plusieurs associations montent aujourd'hui au créneau, comme la fédération de pêche, Avenir des gorges de la Loire et SOS Loire vivante, pour dénoncer cet ouvrage «réalisé sans aucune autorisation». L'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques) a dressé un procès verbal. Le dossier est au parquet et une enquête est en cours. Le maire Joseph Chapuis assure avoir fait preuve de bon sens dans cette histoire et s'agace des conséquences : «aujourd'hui, quand on travaille pour protéger la vie des gens, ça devient un délit !»



La nouvelle digue s'étend sur 1,2 km : depuis la fin de la zone d'activité (derrière le gymnase) jusqu'en dessous du camping municipal de la Garenne.

Bas-en-Basset est une commune toujours très marquée par les crues de la Loire de ces dernières décennies. Celle du 21 septembre 1980, puis en 1996, en décembre 2003, et enfin lors de la crue du 2 novembre 2008. Tous ces épisodes sont encore dans les mémoires des Bassois. Un état de fait que n'a jamais perdu de vue le maire de Bas Joseph Chapuis. Alors, lorsque s'est présentée l'opportunité de faire une nouvelle digue cet hiver, en février et mars, le maire a vite réagi. « L'entreprise Moulin cherchait à se débarrasser de la terre glaise qui venait du chantier de la nouvelle zone de Piroles à Beauzac. Les engins étaient là pour nettoyer les étangs. Alors on a trouvé une solution : ils ont réalisé cette digue et cela n'a rien coûté » explique Joseph Chapuis. Cette digue, le maire assure qu'elle existait déjà. « Depuis la crue de 1980, moi et mon prédécesseur avions déjà fait quelques aménagements. Après la crue de 1996, on l'avait encore renforcée. Là nous avions cette opportunité pour la refaire. On ne l'a même pas remontée, sauf au milieu où il n'y avait rien. D'ailleurs, ce n'est même pas une digue, c'est juste un merlon de terre... Mais dès qu'on touche à l'eau, ils appellent ça une digue ! »

Fin mars, les travaux sont terminés. La digue a été réalisée sur environ 1,2 km le long des berges de la Loire, depuis la fin de la zone d'activité jusqu'en dessous du camping municipal de la Garenne. Vu depuis l'autre berge (côté Basset), l'ouvrage est imposant. Début mars, les premiers à tirer la sonnette d'alarme sur la réalisation de cette digue, ce sont les pêcheurs. La fédération de Haute-Loire, par la voix de son président Antoine Lardon, a envoyé un courrier au préfet de Haute-Loire en date du 2 mars pour l'alerter sur le sujet. « Je m'étonne qu'une digue soit construite aujourd'hui avec des matériaux provenant de l'aménagement d'une zone industrielle sur la commune de Beauzac. Ces travaux ayant été réalisés sans autorisation(...) La

réalisation de cet ouvrage ne peut que conduire à d'importants dépôts de matériaux divers lors d'une prochaine crue dans des étangs nettoyés en 2010 avec de l'argent public » a argumenté Antoine Lardon auprès du préfet. Une situation plus délicate pour les pêcheurs, sachant que la fédération est en conflit avec la mairie sur une question de droit de pêche sur une partie des étangs. Mais c'est un autre sujet...

Mi mars, c'est l'ONEMA, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, qui s'intéresse au dossier. Plusieurs agents de l'ONEMA se déplacent sur le terrain, constatent les travaux réalisés. Ils dressent alors un procès verbal. « Aujourd'hui le dossier est sur le bureau du procureur de la république » indique-t-on simplement du côté de l'ONEMA. Une enquête est en cours.

« DES TRAVAUX SANS AUCUNE CONCERTATION »

Dans le même temps, c'est l'association Avenir des Gorges de la Loire qui réagit sur ces travaux, via son site internet, puis en informe les randonneurs lors de sa marche du 17 avril. « Pourquoi ces travaux ont-ils été réalisés sans aucune concertation ? Ce type d'ouvrage est soumis à autorisation et nécessite des études préalables. Cela pose des questions » s'inquiète Simon Burner le président d'Avenir qui pose tout une série de questions. « La mairie avait-elle intérêt à faire des études ? Car sous l'apparence du bon sens, il y a des dangers. Les travaux sont-ils conformes ? La digue va-t-elle résister ? Quels sont les risques lors d'une crue ? Si la digue part avec une crue, ne risque-t-on pas de retrouver la terre en aval et qu'elle bouche les étangs ? Quel sera l'impact sur le village en face, à Basset, ou en aval ? Car en cas de crue, la vitesse de l'eau sera



Simon Burner, le président d'Avenir, se pose beaucoup de questions quant à la réalisation de cette digue. « La digue va-t-elle résister ? Quels sont les risques en cas de crue ? » s'interroge-t-il.

accélérée par la digue. Quel est le coût de ces travaux sachant que des subventions auraient pu être sollicitées pour ce type d'ouvrage ? » Le président d'Avenir tient aussi à souligner « que nous ne nous battons pas sur l'aspect environnemental dans ce dossier. Mais bien sur le volet administratif. Pourquoi ces travaux ont-ils été réalisés sans aucune concertation et sans autorisation ? Les élus doivent donner l'exemple » argumente Simon Burner.

« LES ÉTANGS SONT UNE ZONE D'EXPANSION DES CRUES »

Autre association à réagir : SOS Loire Vivante, qui, suite à son combat victorieux contre le barrage de Serre de Lafarre, plus en amont sur la Loire, est à l'origine du plan «Loire Gendeur nature». Pour le président de SDOS Loire Vivante Robertho Eppele : « L'un des objectifs majeurs de ce plan est de restaurer les zones d'expansion des crues du fleuve et lui rendre son lit majeur. Cette question est très forte sur les étangs de Bas-en-Basset. » Désormais, l'association demande « la réalisa-

tion d'une enquête pour voir si cet ouvrage illégal peut être dangereux. Car une digue est un ouvrage à dangers qui doit faire l'objet de surveillances régulières. On l'a vu de façon dramatique avec la tempête Xynthia. Lorsque une digue lâche, le niveau peut brusquement monter et surprendre des gens. C'est un faux sentiment de protection avec un danger qui peut être encore plus grand. »

De leurs côtés, les services de l'Etat semblent vouloir minimiser toute cette histoire. « Pour l'instant, la situation est en cours d'analyse par les services de l'Etat » nous a indiqué mardi le sous-préfet d'Yssingeaux Renaud Nury. « Notre soucis, c'est que tout cela se fasse dans la sérénité, avec sang froid. Nous prendrons les décisions qui s'imposent, mais nous ne voulons pas réagir dans la précipitation. Il faut d'abord prendre le temps de l'analyse » tempère Renaud Nury.

Parmi les choix possibles pour la préfecture, une mise en demeure à la commune de remettre le site en état est une possibilité. D'ailleurs, le maire de Bas ne s'en cache pas : « si on me demande de tout remettre en état, je le ferais. Mais avant, il faudra d'abord me signer une décharge de toute responsabilité en cas de problèmes suite à une nouvelle crue ». Et Joseph Chapuis a bien du mal

à dissimuler son agacement dans ce dossier. « Ça dépasse l'entendement ! On fait tout pour l'intérêt général. On travaille pour protéger les gens, et ça devient un délit ! C'est sublime ! Merci la société ! Maintenant, ça devient impossible qu'on me demande de la démolir.

Mais en cas de pépin, il faudra que les gens se regardent dans une glace » prévient Joseph Chapuis.

Sur la question du coût des travaux : « ça n'a rien coûté » explique le maire de Bas. Et sur la « qualité » de la digue : « le matériau employé, la ter-

re glaise, est idéal. Tout a été compacté, puis engazonné pour stabiliser le talus. Les pentes sont régulières et seront plus faciles d'entretien pour nos services ».

Et Joseph Chapuis de conclure : « c'est une tempête dans un verre d'eau ! Que les marcheurs aillent marcher ! Je ne vois pas de quoi ils se mêlent ! ».

>LIONEL CIOCHETTO

« Le camping, c'est 2000 personnes. J'ai la responsabilité de le sécuriser. On ne plaisante pas avec ça ! »
Joseph Chapuis

« Nous prendrons les décisions qui s'imposent dans la sérénité »

Renaud Nury, sous-préfet

EURL TISSOT
Continuité de l'entreprise familiale

**Plomberie - chauffage
zinguerie - dépannage
installation solaire
ramonage - entretien**

4, imp. Les Granges • 43210 Bas-en-Basset
06 89 90 79 85 • 04 71 61 86 33